

**Décision N°21-17 portant nomination du directeur-adjoint
d'une unité de soutien à la recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts de l'unité de recherche UMS 3033 Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB);

Vu l'avis du conseil de l'IECB du 19 novembre 2020;

Considérant le rattachement de l'Université de Bordeaux à la vague B de l'évaluation assurée par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et conduisant à une prolongation des durées de fonctionnement des structures de recherche et de service jusqu'au 31 décembre 2021 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Antoine LOQUET est nommé directeur-adjoint de l'unité de soutien à la recherche UMS 3033 Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB) à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 02 février 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

